



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIQUELON-LANGLADE

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet à seize heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Miquelon-Langlade dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck DETCHEVERRY, Maire.

Délibération N° 31-23

Nombre de conseillers municipaux présents : **8**

Nombre de procuration : **1**

Nombre de conseillers municipaux absents : **3**

Date de convocation du conseil municipal : **Le 29 juin 2023.**

Objet : Projet de Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML) pour porter les projets de la filière de pêche locale

Étaient présents : Franck DETCHEVERRY, Nancy HAYES, Magali LUCAS, Ketty ORSINY, Denis DETCHEVERRY, Denis VIGNEAUX, Flore ORSINY et Justine BRAQUART.

Étaient absents : Vicky YON, Nicolas LEMAINÉ et Loïc GASPARD.

Avaient donné pouvoir : Vicky YON.

Secrétaire de séance : Nancy HAYES.

Le conseil municipal de Miquelon-Langlade

SUR

- L'exposé du Président ;

CONSIDERANT

- L'importance de soutenir la filière pêche et l'emploi localement ;

**après en avoir délibéré,
a adopté la délibération dont la teneur suit :**

Article 1 : Acte l'intégration de la Commune de Miquelon-Langlade au dispositif présenté ci-dessus, au vu des projets de statuts de la SAEML joints en annexe ;

Article 2 : Valide la prise de participation à la SAEML à hauteur de 200 000 € ;

Article 3 : Autorise le Maire à accomplir toutes les démarches et à signer les documents afférents ;

Article 4 : Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2023 ;

Ainsi fait et délibéré en séance le 03/07/2023.

Voix pour :	9
Voix contre :	0
Abstention :	0

La secrétaire,

Le président,



SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le 07. JUIL. 2023.

Transmis au représentant de l'Etat le

PUBLIE ou NOTIFIE le

ACTE EXECUTOIRE

PROCEDURES DE RECOURS
Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon
Adresse : BP 4200 - Code postal : 97500 - Ville : Saint-Pierre et Miquelon

Tél. 05 08 41 10 30 - Télécopieur 05 08 41 27 12